



## Location particulier loyer

Par **Mathiber**, le **29/02/2016** à **09:23**

Bonjour.

Je loue un appartement à un couple de personnes âgées sans être passée par une agence. Lors de l'état des lieux et de la création du contrat de location, nous nous sommes mis d'accord pour que je règle mon loyer en chèque, le 10 de chaque mois... Mon propriétaire à bien souligné que je pouvais payer au maximum au 15, cela ne les dérangeait pas ...

Ce mois ci, mon chèque est parti au 12 et n'a toujours pas été encaissé ce jour (29/02) ... Or cela me crée de gros soucis financier car du coup en mars, cela va me faire 2 loyer de 425 euros chacun de prélevé en même temps ... Ce n'est pas la première fois que je rencontre ce cas de figure, la dernière fois ils m'ont dit qu'ils étaient en vacances, ce que je peux comprendre... Mais moi cela me met dans une situation gênante ...

Mes propriétaires ont-ils le droit d'encaisser deux loyers dans le même mois ? Dans la mesure où moi je rempli mon contrat en réglant mon loyer dans les temps, sont-ils tenu de me mettre au courant que mon loyer sera encaissé plus tard ? Et combien de temps ont-ils pour encaisser un loyer ? Mes propriétaires n'ayant pas internet, il m'est difficile de les joindre pour les relancer ...

Cordialement ,